



ARRETE N°2024-084

Portant établissement de la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen au titre de la promotion interne 2024.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique, Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2021-184 du 28 octobre 2021 portant établissement des lignes directrices en matière de promotion interne pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés obligatoires et volontaires du CDG Martinique,

Vu les candidatures proposées par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Martinique,

Vu le procès-verbal du Président du Centre de Gestion daté du 17 décembre 2024 relatif à la promotion interne 2024 du grade d'agent de maîtrise sans examen,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen, au titre de la promotion interne 2024, est fixée comme suit:

NOM	PRENOM
AGAT	Arnaud
AGATHINE	Josette
AGESILAS	Erick
AGOT	Juliette
AGOT	Véronique
AJAX	Claude
ALCINDOR	Francette
ALEXANDRE	Jean-Michel
ALFER	José
ALIKER	Roger
ALMA	Miguèle
ANCARNO	Nadine
ANNONAY	Ariste
ARMOUDON	Alexandre
BACLET	Nisa
BACOT	Jeanine Edmonia
BAJOC	Dominique
BALMY	Ghislaine
BARBIN	Nicole

BARDET	Joël Jean-Jacques
BATAILLE	Roseline
BAUDE	Xavier
BAURAS	Géorgie
BAZIN	Jean-Pierre
BECRIT	Serge
BELHUMEUR	Georgette
BELROSE	Marie-Catherine
BELTANT	Philippe
BERENICE	Chantal
BERLIN	Ninette
BERMONT	Jean-Claude
BERQUIER	Martine
BONVENT	Josette
BOREE	Teddy
BOUCAND	Sonia
BOURGEOIS LUC	Evelyne Laurence
BOUTON	Marc
BRIGITTE	Marius Patrice
SAINTE-ROSE	Brigitte
BRUNO	Maryse
CADIGNAN	Nelly
CAMILLE	Francine
CAMIUL	Bernadine
CAMIUL	Marlène
CARAMAN	Sylvain
CASTREIN	Guylène
CHANTALOU	Frédéric
CHEMIR	Claudine
CHERRY	Claudia
CHINAMA	Claudette
CHARLES	Jean-Michel
CHARLES-ANGELE	Alain
CLAIRICIA	Jean-Fred
CLAVOT	Rosette
CLEM	Rose-Lucie
CLEON	Hugues
COCO	Gabrielle
CORANDI	Colette
COUTINARD	Jean-Marc
CRAMER	Félix
CYRILLA	Andrée Eugénie
DACLINAT	Lisbert
DARIBO	Dominique Sophie
DARIBO	Manuella
DARIBO	Odile
DEGRAS	Guylaine
DESMARES	Maguy
DESTOUR	Danièle Agnès
DIONY	Hervé
DOHAM	Eddy
DORIAN	Monique

DRANE	Christiane
DUBRAY	Gérard
DUFEAL	Ricardo
DUNO	Christian
DUNO	Wilfrid
EDWIGE	Karine
ESSART	Stéphanie
ESSART	Josiane
EUGENE	Michel Laure
FELICITE	Claudia
FILET	Marie-Berthe
FIRMIN	Tania
FRANCOURT	Catherine Odile
GABET	Martine
GABIN	Marie-Line
GABOURG	Liliane
GABRIEL	Josiane
GARNI-DANIEL	Danielle
GAU	Marie-Michelle
GIBUS	Murielle
GRANVILLE	Marie-France
GROS	Marie-Agnès
GUITTAUD	Jessica
HEME	Thierry
HENRY	Corinne
HENRY	Guy
HERY	André
HONORE	Angella
IPHAINE	Maguy
JANDIA	Marie-Gabrielle
JEAN-BAPTISTE SIMONNE	Yolaine
JEAN-FRANCOIS	Patrice
JEAN-JOACHIM-EURASIE	Marcelle
JEAN-JOSEPH	Rodrigue
JEAN-MARIE-PAUL	Marie-Claire
JOACHIM	Gilbert
JOSEPH	Gustave
JULTAT	Michel
KANOR	Zéline Evelyne
LABAMAR	Nicaise
LACLE	Laure
LAGARDE	Marie-Josée Zita
LAGUERRE	Clavius
LAGRANDCOURT	Michaël
LAHAYE	Nicaise
LAHELY	Lise Berthe
LALOUPE	Serge
LAPOINTE	Charles
LAPOSTE	Joël
LARCHER	Maryse
LEBEL	Michel Serge
LENERAND	Gérard

LENERAND	Philippe
LENOGUE	Rachelle
LEPEL	Marie-Dominique
LESCOT	Lina
LESCOURANT	Viviane
LIMERY	Emilien
LISIMA	Jean-Pierre
LISIMA	Ricardo
LIXFE	Eulalie-Claude
LIXFE	Rose-aimée
LOGIN	Doriane
LOLOTTE	Lucien
LONGCHE	Kévin
LOUIS-MARIE	Rodolphe
LOUISON FRANCOIS	Bernard
LOUISOR	Georges
LUCE	Monique
LUCEA	Ulrich Valentin
MAGIT	Yves
MAINGE	Anite
MAKESSA	Yvon
MARCELIN	Marlène
MARCENY	Marie-Lucie
MARIE-SAINTE	Gérard
MARLET	Dominique
MARLET	Joëlle
MARTIN	Hélène Jeanne
MAS	Jules
MAUNEL	Jean-Hugues
MAURICRACE	Barthélémy
MAURICRACE	Jean-Marc
MAYOULIKA	Marie-Thérèse
MELOIS	Hubert
MERAUD	Alain
MESANGE	Sébastien
MICHAUD	Jean-Michel
MILOME	Solange
MININ	Noël Jocelyn
MINOT	Pascal
MIREDIN	Jean-Claude
MODESTIN	Jean-Michel
MONTABORD	Christian
NEPERT	Gaëtan
NINEL	Daniella-Manuella
NOLLET	Rébecca
OLIVIER	Manuel
OUEMBA	Jocelyne
OURAGAN	Patrick
OVARBURY	Francine
PAULIN	Marie-Josée
PAVILLA	Charles Germain
POMPUIS	Gilbert

POSTDAM	Yolaine
RABOUT	Nicolette
RAFFIN	Mauricette
RAMATHON	Marlène
RANGASSAMY	Véronique
REGIS	Ralph
REMY	Eric
REUNIF	Fabrice
RIBIER	Johan
ROME	Edouard
ROSET	Romain
ROSET	Roselyne
ROSIER	Maryse
SABAN	Stéphane Brice
SAINTE FOIE	Doryse
SAINTE-ROSE	Gérard
SALVIN	Yolaine
SAMSON	Claudia
SONDER	Patricia
SORBE	Line-Rose
SORRENTE	Charles-Eugène
TANGER	Dominique
THEO	Emilie
THEO	Myriam
THERESE	Camille
TROMPETTE	Line
TRUDEMP	David
VADIUS	Christelle
VALCIN	Dominique
VALLIN	Claude
VANDESTOC	Jean-Claude
VAUDRAN	Dominique
VELAYE	Rose-Marie
VELLETRIE	Guylène Marguerite
VERIN	Jean Charles
VILLENEUVE	Ludovic
WILLIAMS	Franck
XANDRI	Rose-Marie
ZACHELIN	Marie-Florentine
ZAIRE	Marie-Lyne

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 17 décembre 2024.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription est valable deux ans à compter du 17 décembre 2024.

Elle est renouvelable deux fois à l'issue des deux années d'inscription, sur demande du fonctionnaire qui fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins, avant respectivement le 17 décembre 2025 et le 17 décembre 2026.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

Monsieur le Préfet de la Martinique
Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de Trinité, du Marin et de Saint-Pierre
Messieurs et Mesdames les Maires des communes affiliées,
Messieurs les Présidents des établissements publics affiliés.

Fort-de-France, le 17/12/2024

Le Président

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Justin PAMPHILE